

currence industrielle et commerciale, et leur succès, obtenu grâce à leur tenacité, nous a enseigné qu'en certains cas les invalidités les plus graves nuisent bien peu à leur capacité quotidienne de gagner leur vie. Il va de soi que pour tirer un usage maximum des facultés qu'un invalide peut encore mettre à profit, il a fallu en maintes circonstances recourir à des techniques spéciales de travail et alors une nouvelle formation s'impose; mais on peut dire aujourd'hui que dans la grande majorité des cas une invalidité physique n'est pas nécessairement un désavantage professionnel. Comme question de fait digne de mention, permettez-moi de vous faire une observation: l'expérience acquise dans le ministère nous a démontré que les pensionnés touchant une pension d'invalidité sont, règle générale, des employés plus stables de l'industrie et d'ailleurs que les autres qui possèdent tous leurs moyens.

Nous avons étudié le dossier d'emploi des pensionnés, de même qu'un certain nombre d'autres facteurs, en vue de trouver une formule qui donnât le maximum d'aide dans les cas les plus méritoires. Vous vous souvenez tous,— permettez-moi de rappeler ces statistiques très brièvement,—lorsque j'ai présenté à la Chambre, le 4 avril, une résolution visant à instituer votre Comité, j'ai déclaré qu'il y avait à peu près cent soixante-deux mille pensionnés pour invalidité au Canada. Soixante pour cent d'entre eux, soit environ quatre-vingt-dix mille, tombent dans la catégorie des invalidités relativement légères. Leurs invalidités portent le coefficient de 20 p. 100 ou moins. Il va de soi que si nous relevons le taux de base de la pension sur toute la ligne, comme on nous l'a recommandé, l'augmentation ne serait que de \$3 ou \$4 par mois à l'égard de plusieurs milliers de ces quatre-vingt-dix mille pensionnés invalides formant la moyenne de 60 p. 100 du total. Pour certains, à vrai dire, le relèvement ne serait que de \$1.60 à \$1.75 par mois, et pourtant l'augmentation totale pour ce groupe équivaldrait à peu près à l'augmentation totale dont jouirait le groupe à forte invalidité dont le coefficient d'invalidité commence à 80 p. 100.

Un autre groupe représentant 20 p. 100 des pensionnés, soit quelque trente-trois mille personnes, touchent une pension variant de 25 à 45 p. 100. Or ces pensionnés plus sérieusement frappés que ceux du groupe précédent, ne souffrent plus, d'après les dossiers, de désavantages qui les empêchent en grande partie de gagner leur vie dans les conditions actuelles de travail; ces gens, ajoutés à ceux du groupe mentionné précédemment, représentent 80 p. 100 de tous les pensionnés, soit cent-vingt-huit mille personnes. Sur les derniers 20 p. 100 de tous les pensionnés, la moitié seulement, soit seize mille, souffrent d'invalidités exigeant une pension de 80 p. 100 ou plus.

Avant de prendre une décision finale quant aux tarifs de base de la pension, nous exigeons des données sur la situation générale de l'embauchage des pensionnés. Il nous paraissait important d'obtenir une bonne vue d'ensemble du genre d'emplois qu'ils avaient trouvés, des salaires obtenus, et de savoir si leur situation actuelle est plus ou moins favorable qu'elle ne l'était avant leur enrôlement dans le passé.

Pour vous donner une idée générale du résultat de nos enquêtes, disons que plus de quatre-vingt-dix pour cent des pensionnés détenaient un emploi et que leurs revenus dans l'ensemble se comparaient favorablement à ceux d'avant l'enrôlement. Si des membres du Comité désirent obtenir de plus ample renseignements sur ces enquêtes, les fonctionnaires du ministère les leur fourniront sur demande. Après examen de ces données et d'autres facteurs, nous en sommes venus à la conclusion, je le répète, qu'en accordant une allocation spéciale sur pensionnés inemployables, dont l'invalidité ouvrant droit à pension est un important facteur de leur incapacité à tenir un emploi, nous pourrions soulager des misères telles qu'il en existe dans un certain groupe de pensionnés de nos jours, et nous en sommes venus à la conclusion qu'en agissant ainsi nous apporterions du secours là où le secours est le plus nécessaire